

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 12.50
Six mois. 26.00
Un an. 50.00

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: 30 c.
Faits divers: 50 c.

BULLETIN DES PAGES

Table with 2 columns: Date (21 JUN, 22 JUN) and various financial entries (3 0/0, 4 1/2, Emprunts).

Service particulier du Journal de Roubaix

Table listing various banks and services with their respective amounts (Banque de France, Société gén., Crédit foncier, etc.).

DEPECHE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix
New-York, 22 juin.
Change sur Londres 4.87 0/0; change sur Paris, 5.15 0/0

ROUBAIX 22 JUN 1876.

Bulletin du jour

L'argent commande la paix, disions-nous il y a quelques jours. Les derniers événements qui viennent de surgir en Orient n'ont rien changé à la situation;

et cet axiome politique se trouve, au contraire, confirmé par le courant pacifique imposé aux puissances par les marchés de Londres et de Paris.

Nous avons bien raison de faire remarquer à ce sujet que les alliances n'étaient plus aujourd'hui la résultante de sympathies ou d'antipathies nationales, mais qu'elles naissaient forcément d'intérêts communs menacés.

Si, à l'intérieur, en effet, ajoutons-nous, les intérêts matériels sont résignés — jusqu'au jour où ils seront en danger — à l'expérimentation de la forme républicaine, ces mêmes intérêts connexes avec ceux de l'Angleterre interviennent dans la question d'Orient pour imposer aux puissances le maintien du statu quo. La Prusse et la Russie ne peuvent, en effet, rien tenter contre la Turquie, sans faire appel aux capitaux étrangers. Or, les deux seules puissances qui puissent souscrire un emprunt sont la France et l'Angleterre.

La France, par besoin de repos, répugne aux aventures guerrières, qui ne pourraient que retarder sa réorganisation: elle ne se prêterait donc pas à un emprunt. Pour des raisons moins platoniques, l'Angleterre ne laissera pas sortir un shilling de sa poche. A qui donc peut s'adresser la Russie en Europe? Pour lui ôter d'ailleurs tout pouvoir de recours, l'Angleterre a pesé durement sur les marchés financiers, dépréciant les fonds russes à un tel point, que le cabinet de Saint-Petersbourg trouverait peut-être le crédit plus difficile à son égard, qu'il ne se montrerait pour le sultan.

La Russie est donc obligée de faire taire ses convoitises, et Constantinople est à l'abri de ses coups — momentanément du moins — grâce à la puissance de l'argent, et à l'alliance des intérêts français et anglais.

Ce n'est point là une façon fantaisiste d'envisager la solution pacifique des complications extérieures: c'est la réalité, au contraire, que nous faisons toucher du doigt, en écartant les considérations secondaires qui viennent se greffer sur elle.

Il résulte donc, de ce que nous venons d'exposer, l'impossibilité de la Russie de se mouvoir. Quant à la Prusse, son cas est absolument pareil. Quelque puissante que soit son organisation militaire, le développement de ses forces lui serait trop coûteux pour qu'elle se hasarde à une déclaration belliqueuse.

tion du statu quo soit illimitée? L'alliance étroite des intérêts anglais et français doit-elle persister? Continuerons-nous toujours à faire le jeu de l'Angleterre? Il est facile de répondre que toutes ces hypothèses sont subordonnées à notre intérêt. C'est notre intérêt qui nait en ce moment notre politique à celle de Londres; cette union cessera d'elle-même le jour où nous n'y trouverons plus notre compte: politique opportuniste que M. Gambetta n'a pas inventée, quoi qu'on en dise, et qui est désormais celle des diplomates modernes.

Ne le regrettons pas, car elle nous a permis de peser aussi lourdement dans la balance, avec l'or de notre épargne, que Brennus avec son épée.

Les bureaux du Sénat ont nommé, hier, la commission chargée d'examiner le projet de collation des grades présenté par M. le ministre de l'instruction publique et adopté par la Chambre des députés.

Le 1^{er} bureau a nommé au 2^e tour de scrutin M. le comte Roger du Nord, favorable au projet, par 15 voix contre M. de Bondy, opposé au projet, qui a obtenu 14 voix. — Au 4^e tour de scrutin, les deux concurrents avaient obtenu égalité de 13 voix. Un membre de la droite s'étant absenté lors du 2^e tour, M. Roger du Nord a été nommé.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique fait partie du 1^{er} bureau. Il n'a pas pris part à la discussion.

Le 2^e bureau a nommé M. Fournier, opposé au projet, par 17 voix contre 11 données à M. Foubert, favorable au projet. M. l'amiral Fourichon a pris part au vote du 2^e bureau.

Le 3^e bureau a nommé M. Depeyre par 14 voix contre M. Henri Martin qui a obtenu 12 voix. M. Depeyre a combattu le projet que M. Henri Martin a soutenu.

Le 4^e bureau a nommé M. de Meaux opposé au projet, par 18 voix contre 10 données à M. Schérer favorable au projet.

Dans le 5^e bureau, M. Dufournel a combattu le projet. M. Bourbeaux, ancien ministre de l'instruction publique, l'a soutenu.

L'un et l'autre de ces deux candidats ayant à 2 tours de scrutin obtenu égalité de 15 voix, M. Dufournel a été élu commissaire, au bénéfice de l'âge.

Le 6^e bureau a élu sans discussion M. E. Charton par 26 voix contre 7 abstentions. M. Charton s'est prononcé en faveur du projet.

Le 7^e bureau a élu M. Paris, qui a combattu le projet, par 16 voix contre 10 données à M. Bertrand qui a soutenu le projet et un bulletin blanc.

Le 8^e bureau a élu M. J. Simon, favorable au projet, par 16 voix contre 14 données à M. Dagenet, opposé au projet.

Dans le 9^e bureau, M. Kolb-Bernard a combattu le projet. M. Arnaud (de l'Ariège) l'a soutenu.

L'un et l'autre des deux candidats ont à trois tours de scrutin obtenu 16 voix. M. Kolb-Bernard a été élu commissaire, au bénéfice de l'âge.

Ans, 6 commissaires nommés sur 9, se sont déclarés opposés au projet de collation des grades. Trois l'ont soutenu.

Quatre ministres sur cinq faisant partie du Sénat, ont pris part aux votes des bureaux. Mais aucun d'eux n'a pris la parole: Ce sont MM. Waddington, Fourichon, Teisserenc de Bort et Léon Say.

M. de Cisse, sénateur, ministre de la guerre, n'a pas pris part au scrutin dans son bureau; il était retenu à Paris pour raison de santé.

D'après les voix qui se sont prononcées aujourd'hui à l'élection des commissaires, 132 sénateurs sont opposés au projet, 131 sont favorables. Mais il importe de tenir compte des abstentions. Et, à ce propos, voici ce qu'on nous écrit de Versailles:

« La nomination de la commission chargée d'examiner le projet de collation des grades a donné lieu aujourd'hui à une grande animation au Sénat. Les orateurs s'étaient rendus en grand nombre à leurs bureaux respectifs. On a vu qu'assez tard le résultat des élections fut connu, pour la commission, favorable aux adversaires du projet. Il ressort des suffrages exprimés par les sénateurs que 132 voix se sont portées sur des adversaires du projet de loi et que 131 voix se sont prononcées pour les commissaires favorables au projet. Ce qui fait un total de 263 suffrages exprimés.

« Il importe de tenir compte sérieux des abstentions, et il convient de dire qu'aujourd'hui le nombre des abstentions qui se sont produites par suite d'absences volontaires, de congés ou de maladie, est supérieur du côté de la gauche. Cette circonstance a donné confiance aux partisans du projet. Du côté de la droite, on semble moins s'inquiéter de l'issue du débat public. Ce qui paraît le plus important à ce côté du Sénat, c'est d'avoir une commission en majorité prise dans son sein.

« On fit, en effet, remarquer que la loi de juillet 1875 est toujours en vigueur et qu'on ne peut suspendre l'application avant le vote définitif des deux Chambres, que le projet Waddington est présenté au Sénat à un moment où les jurys mixtes concédés par la loi de 1875 vont être appelés à fonctionner pour la sanction d'examens de mois de juillet et d'août, que si d'ici à la loi n'est pas réformée, le gouvernement ne pourra s'opposer à leur installation et à leur fonctionnement, tels que l'établit la loi de juillet encore en vigueur, que par conséquent, si cette expérience est faite, les adversaires de la loi de 1875 ne peuvent révoquer en doute l'adoption du projet Waddington l'argument qu'ils ont fait valoir à la Chambre des députés, à savoir que le projet ne change rien, ne lèse pas des droits acquis, puisque les jurys mixtes n'avaient pas encore fonctionné, lors du dépôt du projet.

« L'on dit en outre que si on ne peut laisser faire cette expérience des jurys mixtes et si elle n'est pas mauvaise on ôtera un autre argument aux partisans du projet.

« On doit, par ces raisons que font valoir les membres de la majorité de la commission, s'attendre à ce que la commission traite ses discussions en longueur et ne dépose qu'assez tardivement son rapport, afin de permettre l'organisation et le fonctionnement des jurys mixtes que le projet soumet aux délibérations du Sénat à posteriori de la rentrée en séance de l'Etat un droit qui a reconquis la Chambre des députés et que le Sénat pourrait à son tour reconnaître. »

CHRONIQUE

Les ministres ont eu hier en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Dufaure. Ils se sont occupés du projet de collation des grades, relativement à l'attitude que les ministres-sénateurs devaient prendre dans la discussion de leurs bureaux.

Quelques journaux ont parlé d'un projet tendant à proroger les Chambres vers le 15 juillet et à renvoyer à une session d'octobre ou de novembre la discussion de la loi des finances dans les

deux Chambres. C'est là un projet dont il a été question, mais qui, pour le moment est dû à des initiatives individuelles, qui n'a été soumis à aucune réunion parlementaire importante, qui, dans tous les cas, n'a motivé aucune délibération du gouvernement.

Dans une conversation privée, M. le ministre des finances, pressenti hier sur cette question, a paru insister sur que la Chambre des députés votât avant sa prorogation le budget.

La réunion des conseils généraux rend nécessaire avant août, le vote d'une partie du budget des recettes.

On signale, d'autre part, à un point de vue politique, des inconvénients à une session en octobre et novembre.

Le Monde a reçu la dépêche suivante: Rome, 21 juin. — Notre Saint-Père le Pape a reçu aujourd'hui, à midi, les pèlerins allemands. Le Saint-Père, dans sa réponse à l'adresse des pèlerins, a loué la constance des catholiques allemands. Il les a exhortés à persévérer dans la lutte, leur disant: Estote fortes in bello. Il ajouta que les persécuteurs de l'Eglise, inspirés par une haine satanique, seront certainement humiliés, après avoir mis à l'épreuve le courage et la fidélité des catholiques.

La Tribune annonce la mort de M. Théophile Silvestre, le critique d'art bien connu, qui a succombé à une attaque d'apoplexie chez M. Gambetta avec lequel il dinait à l'hôtel de la République française, rue de la Chaussée-d'Antin.

Le comte Marchand, ancien valet de chambre, ancien exécuteur testamentaire de Napoléon 1^{er}, est mort lundi à Trouville. Ses obsèques ont eu lieu hier.

L'ambassadeur du Maroc, qui appartient à la religion juive, a reçu hier matin, à onze heures, MM. Crémieux, sénateur, le grand rabbin de Paris et M. Dreyfus, banquier, ses co-religionnaires.

SÉNAT

Présidence de M. le général DE LADMIRALTY. Séance du 21 juin

La séance est ouverte à 3 h. Après l'adoption du procès-verbal, l'élection de M. Buffet est validée.

M. Testelin retire sa proposition sur le travail des enfants dans les manufactures.

Le projet concernant les pièces de 5 francs en argent est ajourné.

M. Schœlcher développe sa proposition tendant à l'abolition de la peine de mort.

M. Dufaure dépose un projet concernant les auditeurs au conseil d'Etat.

M. l'amiral Fourichon dépose un autre projet relatif au port de l'Algérie.

M. Bertauld combat longuement la proposition de M. Schœlcher.

M. J. Favre, au contraire, l'appuie et prétend que l'adoucissement graduel de la pénalité ne peut apporter aucun trouble dans la société.

Il soutient que la peine de mort est contraire à la doctrine spiritualiste, puisqu'elle ne permet pas au coupable de s'amender.

Pendant cette discussion, M. Buffet entre au Sénat et prend la place qu'occupait M. de Broglie dans l'ancienne Assemblée entre M. Batbie et M. Brame.

Après une réplique de M. Bertauld à M. Jules Favre, la proposition de M. Schœlcher est rejetée.

M. Léon Say dépose le projet adopté par la Chambre des députés et tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 120,000,000 de francs.

Ce projet est renvoyé à la commission d'intérêt local. Le Sénat s'ajourne à vendredi. La séance est levée à 5 h. 30.

LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 21 juin 1876.

Ainsi que je l'ai annoncé, la majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés paraît décidée à finir cette première session, sans avoir discuté aucun projet utile aux intérêts du pays, se contentant des insolents abus de la force contre les élections conservatrices et contre la liberté de l'enseignement supérieur. La séance d'hier peut vous convaincre que la majorité républicaine et radicale ne partira pas sans avoir fait encore acte d'invalidation à l'égard du marquis de La Rochejaquelein et du comte de Mun. C'est un vrai scandale, sans exemple dans les fastes parlementaires.

Pour annuler une seconde fois l'élection du marquis de La Rochejaquelein, la commission a compté les bulletins blancs, contrairement à tous les précédents.

En ce qui concerne le comte de Mun, les deux rapports ne font que répéter les déclarations de la presse matérialiste et athée contre l'influence du clergé et sa participation à la lutte électorale.

Républicains et radicaux émettent la théorie que le clergé doit être étranger à toute action civile. — Nous le voulons bien, mais à la condition que l'action civile elle-même ne se mette pas en hostilité avec le clergé. La manœuvre mise en pratique par les républicains et radicaux c'est d'interdire à l'Eglise et aux catholiques le droit de légitime défense.

Or, républicains et radicaux peuvent prendre bonne note de ceci: nous ne laisserons pas attaquer nos croyances, nos institutions, notre Eglise, sans les défendre avec la plus suprême énergie. Républicains et radicaux, quand vous êtes les maîtres, quand vous devenez les plus forts vous emprisonnez, vous assassinez les prêtres et les catholiques qui défendent leurs croyances et leur droit, mais, depuis 1793 vous savez bien qu'il arrive toujours un maître plus fort que vous, qui vous fait subir la peine du talion, qui vous exile et vous déporte jusqu'au jour où vous allez peupler ses antichambres. Nous vous attendons encore à ce jour là.

Républicains et radicaux feront bien, avant de se livrer à leurs abus de pouvoir contre les candidats conservateurs et catholiques, de méditer les paroles suivantes que Pie IX vient de prononcer à l'occasion du 30^e anniversaire de son élection pontificale:

« Tenez pour certain que l'Eglise triomphera et que la Révolution périra. Les pères tuent les fils, et les fils massacreront les pères. Tous, enfants de la Révolution, ils se dévoreront entre eux. »

Dans plusieurs cercles bonapartistes, on considère aujourd'hui comme certain le succès de la loi Waddington.

Ce n'est pas là pour moi seulement une prévision. C'est un indice que tout ou partie du groupe bonapartiste songe

Feuilleton du Journal de Roubaix

du 23 Juin 1876.

— 54 —

Chevaliers de l'écritoire

LES

XIX

SANS CONDITION.

(Suite).

— Si le courage te manque, je lirai, dit Lucien. — Non, répondit énergiquement Xavière, je suis préparée à tout. Elle brisa rapidement l'enveloppe. Deux papiers s'en échappèrent. L'un était oblong, jauni, épais; l'autre était une feuille satinée, sur laquelle ne se trouvaient que ces mots: « Mademoiselle, « Vous qui êtes un ange, priez Dieu pour un malheureux qui se repent. » Jean de Falais. » Xavière déplia le papier jauni d'une main tremblante, y jeta un seul et rapide regard, et, tombant à genoux devant Lucien et Albine, elle le leur tendit en fondant en larmes. Rumisard se pencha avidement, et portant la main à son cœur, il recula comme foudroyé. — Qu'as-tu? s'écria sa femme. Lucien, cet homme t'aura tué... — La joie... la joie... balbutia Rumisard.

— Dieu puissant, je devine, dit Xavière... ce papier, c'est... Albine posa un doigt sur les lèvres de la jeune fille. — Sans condition... sans condition! dit Albine en attirant Xavière dans ses bras... Sauvés tous et sauvés par toi! — Par moi!... dit Xavière avec modestie. — Par toi, ma sainte, ajouta Rumisard. Albine alla vers la cheminée et alluma une bougie. Puis prenant le flambeau, elle le posa sur le table et appéta Rémie. L'enfant bondit vers sa mère, dont la douleur l'effrayait l'instant d'auparavant. — Prends le papier que tient ton père, lui dit-elle, et brûle-le en faisant ta meilleure prière. — Notre Père qui êtes aux cieux... Délivrez-nous du mal! dit Rémie des yeux argentés. Alors, pour la première fois depuis trente ans, le banquier s'agenouilla. Il pouvait maintenant respirer et vivre; il pouvait embrasser sa fille et donner le bras à sa femme. Le fil qui soutenait l'épée de Damoclès venait de se rompre, et le glaive était à jamais brisé. Il ne se demandait pas quelle série de faits inattendus amenait ce dénouement auquel il était loin de s'attendre; cet incroyant eut subitement la foi; ce faible devint fort; ce négateur du surnaturel et du divin crut à un miracle.

Les larmes séchèrent vite, mais ce bonheur fut sérieux. Rumisard ne se sentit pas le courage d'aller à son bureau ce jour-là. Dans la subite félicité qui lui arrivait, il ne se montra point ingrat. Une somme élevée fut envoyée au curé de sa paroisse pour les pauvres, puis il courut chez Jean de Falais. La vieille servante à qui parla le banquier lui dit avec un étonnement mêlé de beaucoup d'inquiétude que son maître n'étant point rentré depuis quarante-huit heures, elle l'avait cru fort occupé à la rédaction du journal. — Je ne l'ai pas vu, dit Rumisard. La pensée lui vint alors que Jean de Falais avait pu se suicider. Mais où le chercher? Il entra chez lui en proie à une extrême angoisse, après avoir toutefois un peu calmé la vieille servante. Madame Rumisard, devant quelle démarche son mari venait de faire, lui dit en l'apercevant: — Tu ne l'as pas amené? — Je crains un malheur, répondit Rumisard. — Mais pourquoi se serait-il tué? demanda Xavière. — Il t'aimait! dit Albine doucement. La famille du banquier demeura vivement préoccupée. Vers quatre heures, Jean revint annoncer au banquier que M. de Falais le demandait. — Qu'il entre! s'écria la jeune femme. Et elle s'élança dans le parloir...

Jean de Falais avait une contenance humble; on voyait à ses yeux qu'il venait de pleurer... — Robert! s'écria Lucien, le Robert d'autrefois! Le journaliste secoua la tête. — Non, pas même celui-là! un autre homme. — Vous êtes bon, Monsieur, dit Albine. — Nous vous devons toute notre sécurité, ajouta Xavière. — Moi, je vous aime bien! chantonna Rémie. — Que puis-je pour toi? demanda Rumisard. — Pour moi, rien. — Cependant, tu souhaites quelque chose... — Oui, j'ai plusieurs désirs, des désirs ardents... — Parle, parle, Robert. — Vous vous souvenez de M. Gabriel Lefèvre? Xavière étouffa un soupir. — Je serais heureux qu'il reprît sa place dans vos bureaux. — Dès demain, s'il le veut. — Madame, ajouta de Falais, le Progressiste était une œuvre coupable, à laquelle je ne travaillai plus, et que je prie Rumisard d'anéantir. — Oh! mon ami! dit Albine avec prière. Le Progressiste cessera de paraître, dit Lucien. — Enfin... — Enfin?... répéta Rumisard.

— Je viens demander la main de mademoiselle Xavière de Mériadec pour Gabriel Lefèvre. Xavière cacha son visage sur l'épaule de sa tante. — La main de Xavière... dit le banquier, en suis-je le maître? — Par procuration, répartit Albine. — Monsieur de Falais, répondit Xavière, prenez-la et serrez-la, cette main qui se tend vers vous en gage de remerciement et de reconnaissance... — De pardon seulement, dit humblement Jean de Falais. — Et M. Gabriel? demanda Albine. — Il s'est battu contre la mort, une mort épouvantable: la faim... — La faim! — Il est hors de danger, à cette heure... — Et c'est vous qui l'avez sauvé? s'écria Xavière. — Après l'avoir perdu, oui, Mademoiselle. — Ah! les voies de la miséricorde divine sont incompréhensibles dit la jeune fille avec ferveur. — Comme ses moyens de châtement sont effroyables. — Pauvre honnête homme! dit Rumisard; ne manque-t-il de rien maintenant? — Je suis là. — Mais comment avez-vous... — Comment? Je m'en souviens à peine, tant les événements se sont succédés rapidement depuis ces deux mortelles journées... Seulement, Madame, je me rappelle que j'ai menti.

— Pour le bien? — Je le crois... — Et quel est votre mensonge? — Lorsque j'étais dans la mansarde de Gabriel, reprit Jean de Falais, dont les paroles sifflaient péniblement, l'infortuné riait... la faim! je vous l'ai dit... Un médecin l'a ramené lentement... et quand le pauvre homme a compris complètement ce qui se passait, il a demandé au docteur que j'avais envoyé le nom de son ange sauveur. — Et vous avez dit? — Je vous ai nommé, Madame... — Moi, Monsieur! — Il aurait tout refusé de moi, même la vie. De vous, il accepte tout, la santé et le bonheur. — Retournez-vous chez lui? demanda Rumisard. — Quand il fera plus nuit; je ne veux pas qu'il me voie. — Mais nous? ma femme, ma nièce? — Vous le ressuscitez! s'écria Jean de Falais: — Partons, dit Albine. Tandis qu'Albine prenait un wateau et un chapeau, elle dit d'une voix émue à Jean de Falais: — Comptez-moi parmi vos amis, Monsieur. — C'est trop d'indulgence! répondit le journaliste en faisant le geste de baisser le bas de la robe de la jeune femme. (A suivre).